

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matiere: 330140 Version: 1 / CH Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH Date d'impression 17.11.22

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker N° d'article 33014000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Conservateur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG Industriestrasse 35 9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne responsable r

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

methyl 4-hydroxybenzoate

No. CAS 99-76-3 No. EINECS 202-785-7

Numéro 01-2119463264-40-0003

d'enregistrement

Concentration >= 10 < 25 %



Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matiere: 330140 Version: 1 / CH Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH Date d'impression 17.11.22

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 2 H411

Autres ingrédients

Propane-1,2-diol

No. CAS 57-55-6 No. EINECS 200-338-0

Numéro 01-2119456809-23

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Le renvoi: [4]

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

No. CAS 94-13-3 No. EINECS 202-307-7

Numéro 01-2119969462-29

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintien la personne contaminnée par le produit en position latérale de sécurité. Appeler aussitôt un médecin. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

irritation des organes respiratoire, troubles de système nerveux central, Irritation de muqueuse

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié



Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matiere: 330140 Version: 1 / CH Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: -/CH Date d'impression 17.11.22

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools. Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à assurer une aération suffisante. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 8 15 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10 Des liquides combustibles

Classe de stockage (Suisse) 10/12 Autres substances dangereuses liquides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.



Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matiere: 330140 Version: 1 / CH Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH Date d'impression 17.11.22

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Propane-1,2-diol

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Population générale

Durée d'expositionLong termeVoie d'expositionpar inhalationmode d'effetEffet systémique

Concentration 50 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

Opposition

Concentration 168 mg/m³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Propane-1,2-diol

Valeur type PNEC Type Sol

Concentration 50 mg/kg

Valeur type PNEC
Type Eau salée

Concentration 26 mg/l

Valeur type PNEC Type STP

Concentration 20000 mg/l

Valeur type PNEC
Type Eau douce

Concentration 260 mg/l

Valeur type PNEC

Type Sédiment marin

Concentration 57.2 mg/kg

Valeur type PNEC

Type Sédiment d'eau douce

Concentration 572 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. filtre combiné A-P2

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated



Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matiere: 330140 Version: 1 / CH Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH Date d'impression 17.11.22

location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11

Temps de pénétration 480 min La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Liquide, limpide

Couleur incolore

valeur pH

Remarque non déterminé

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur env. 98.9 °C

Pression de vapeur

Valeur env. 0.07 hPa

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur 1.062 à 1.072 g/ml

température 20 °C

Remarque Relative Density according specification

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit violemment au contact d'agents d'oxydation.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Chaleur. Flammes. Etincelles. Protéger du rayonnement solaire.



Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matiere: 330140 Version: 1 / CH Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH Date d'impression 17.11.22

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec: Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, Vapeurs/gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

Espèces rat
DL50 > 5000 mg/kg

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces rat

DL50 2100 mg/kg

méthode OCDE 401

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces cobaye

DL50 3000 mg/kg

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces lapin

CL 50 6000 mg/kg

Propane-1,2-diol

Espèces rat

DL50 20000 mg/kg

Propane-1,2-diol

Espèces rat

DL50 6660 mg/kg

Remarque intrapéritonéale

Propane-1,2-diol

Espèces souris

DL50 9718 mg/kg

Remarque intrapéritonéale

Propane-1,2-diol

Espèces rat

DL50 22000 mg/kg

méthode OCDE 401

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Propane-1,2-diol

Espèces lapin

20800 mg/kg

Propane-1,2-diol

Espèces lapin

DL50 > 2000 mg/kg

Durée d'exposition 24 h méthode OCDE 402

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Propane-1,2-diol

Espèces lapin

CL 50 317042 mg/m³

Durée d'exposition 2 h



Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matiere: 330140 Version: 1 / CH Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH Date d'impression 17.11.22

méthode OCDE 403

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces lapin

Durée d'exposition24hPériode d'observation72hévaluationMoyennement irritantméthodeTechnique de Draize

Propane-1,2-diol

Durée d'exposition 7 dévaluation légèrement irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces lapin

Période d'observation 48 h évaluation Moyennement irritant méthode Technique de Draize

Propane-1,2-diol

Espèces lapin

évaluation légèrement irritant

Sensibilisation (Composants)

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

Voie d'exposition dermale Espèces souris

évaluation non sensibilisant méthode OECD 429

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces cobaye

évaluation non sensibilisant méthode OECD 406

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

Toxicité subchronique

Voie d'exposition orale Espèces rat

NOAEL 980 mg/kg

Durée d'exposition 4 Weeks

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces rat

NOAEL >= 250 mg/kg

Durée d'exposition 28 d

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité (Composants)

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.

méthode OECD 471

methyl 4-hydroxybenzoate

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.



Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matiere: 330140 Version: 1 / CH Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH Date d'impression 17.11.22

méthode OECD 471

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Toxicité reproductrice (Composants)

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité (Composants)

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

Propane-1,2-diol

Remarque Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)

CL 50 6.4 mg/l

Durée d'exposition 96 h

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces cyprins dorés (Leuciscus idus)

NOEC 50 mg/l

Durée d'exposition 48 h

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces Oryzias latipes

CL 50 59.5 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OECD 203

Propane-1,2-diol

Espèces Pimephales promelas

NOEC 52930 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Propane-1,2-diol

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)

CL 50 40613 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

Espèces Daphnia magna

CE50 15.4 mg/l

Durée d'exposition 48 h

méthode ISO 6341

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces Daphnia magna

NOEC 0.2 mg/l

Durée d'exposition 21 d

méthode OECD 211

Source Données du fabricant

methyl 4-hydroxybenzoate



Date d'impression 17.11.22

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matiere: 330140 Version: 1 / CH Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: -/CH

Espèces Daphnia magna

CE50 11.2 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Propane-1,2-diol

Espèces Daphnia

NOEC 13020 mg/l

Propane-1,2-diol

Espèces Daphnia magna

CE50 > 10000 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Propane-1,2-diol

Espèces Ceriodaphnia dubia

CL 50 18340 mg/l

Durée d'exposition 48 h méthode statique test

Source Statique test

Toxicité pour les algues (Composants)

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata

CE50 15 mg/l

Durée d'exposition 72 h

méthode ISO 8692

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata

NOEC 2.1 mg/l

Durée d'exposition 72 h

méthode OCDE 201

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata

CE50 16 mg/l

Durée d'exposition 72 h

méthode OCDE 201

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces Desmodesmus subspicatus

CE50 91 mg/l

Durée d'exposition 72 h

methyl 4-hydroxybenzoate

NOEC 17 mg/l

Durée d'exposition 72 h

méthode OCDE 201

Propane-1,2-diol

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata

CE50 19000 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OCDE 201

Toxicité pour les bactéries (Composants)

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces Pseudomonas fluorescens

CE 0 500 mg/l

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité



Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matiere: 330140 Version: 1 / CH Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH Date d'impression 17.11.22

Elimination physico-chimique (Composants)

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Biodégradabilité (Composants)

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

Valeur 91.5 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation Facilement biodégradable

méthode OECD 301F

methyl 4-hydroxybenzoate

Valeur 92.2 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation Facilement biodégradable

méthode OECD 301F

methyl 4-hydroxybenzoate

Valeur 89 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation Facilement biodégradable

méthode OECD 301 B

Propane-1,2-diol

Remarque Le produit est biodégradable.

La dégradabilité facile (Composants)

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

log Pow 2.8

methyl 4-hydroxybenzoate

log Pow 1.98

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

Extrêmement mobile dans les sols

methyl 4-hydroxybenzoate

Extrêmement mobile dans les sols

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



Date d'impression 17.11.22

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matiere: 330140 Version: 1 / CH Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: -/CH

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			**************************************
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	51		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination

WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à

long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.